

Le colloque « Pouvoir des formes » est une invitation à donner à l'écriture toute sa place dans la production des énoncés et des textes normatifs. Il se situe dans le prolongement d'une question posée par le volume sur L'Écriture des juristes, dirigé par Laurence Giavarini en 2010 concernant l'écriture des juristes comme possible « modèle » d'action de l'écriture ou de l'écrit. La réflexion sera resserrée autour de ce que l'on a appelé « formes brèves » et d'un type ou un domaine d'action spécifique, celui qui concerne la production des normes. En droit, les juristes rapportent généralement le « pouvoir normatif » à l'« auteur » de la norme et en donnent volontiers une interprétation volontariste ; pour autant, ce « pouvoir » peut également être cherché dans l'écriture, du côté peut-être de la permanence et de la généralité dont la forme doit être porteuse. De même, s'agissant des études littéraires, des objets tels que la sentence ou les fables supposent une stabilité formelle, induisent un processus de reconnaissance de celle-ci, qui peuvent être reliés à la production de la norme. Nous voudrions ainsi proposer un rapprochement entre ces différentes façons d'aborder le texte, son format et son pouvoir. Adages, proverbes, brocards, maximes, sentences, moralités, fables, exempla, dits, sotties, mais aussi règles de conduites : nombreux sont les exemples de textes, de taille variable, qui peuvent être présentés isolément, en série ou insérés dans d'autres textes et qui entremêlent le narratif et le prescriptif, le lieu commun et l'invention, qui s'appuient sur des modèles d'écriture qu'ils retravaillent. Les formes brèves, l'action normative de leur écriture posent la question des rapports entre la stabilité d'une forme (son caractère « normé » si l'on veut), sa reproductibilité, et son contenu normatif orienté vers l'extérieur de l'écrit, sa capacité à régler des conduites par exemple. La reprise, voire l'institutionnalisation de modèles d'écriture, transforme ainsi l'action de l'écriture, ou sa disposition à l'action, en pouvoir, institué ou reconnu comme tel : transformation des moralités ou des fables en genre littéraire, stabilisation formulaire de l'écriture des normes juridiques, normalisation des formes brèves et de la discontinuité comme ressources normatives mobilisables par quelque discours que ce soit ou distinction, au contraire, entre modes ou contextes d'utilisation, institutionnels ou non, de ces formes.



Pouvoir des formes, écriture des normes
Sur l'action normative des formes brèves
en droit, littérature, philosophie, histoire
(Moyen Âge – Temps modernes)

Organisateurs :

Laurence Giavarini
 (Université de Bourgogne, CGC)
 Frédéric F. Martin
 (Université de Nantes, DCS)

Amphi. Drouot
 Faculté des Lettres
 36 rue Chabot-Charny - Dijon
Entrée libre

Jeudi 13 juin 2013

Matin

10h : Accueil

L'écriture brève des normes

Président de séance : Patrick Arabeyre (droit, Ecole des Chartes)

- 10h30-11h : Laurence Giavarini (lettres, univ. de Bourgogne) - *Introduction*
- 11h-11h30 : Xavier Godin (droit, univ. de Nantes) – *La recension des arrêts dans les « Petits Memoires et Tablettes » de Noël du Fail*

Pause

- 11h45-12h15 : Philippe Büttgen (philosophie, univ. de Paris I) – *La brièveté du langage formulaire dans les confessions de foi vers 1530*
- 12h15-12h45 : Fanny Malhière (droit, univ. de Bourgogne) – *Le sens de la brièveté des décisions de justice comme mode d'écriture du droit*

Après-midi

Fonctions et usages de la brièveté

Présidente de séance : Simona Cerutti (histoire, EHESS)

- 14h30-15h : Cécile Bulté (histoire de l'art, univ. de Nantes) – *Formes brèves et petites figures : affirmer son identité par des modèles dans les décors civils (fin du Moyen Âge-début de la Renaissance)*
- 15h-15h30 : Mathilde Bombart (littérature, univ. de Lyon III) – *De l'instruction à la théraputique : usages des contes de Perrault*

Pause

- 15h45-16h15 : Bérengère Basset (lettres, univ. de Toulouse II) – *L'apophtegme au XVI^e siècle, une norme de circonstances*
- 16h15-16h45 : Paolo Napoli (droit, EHESS) – *Langue et « Stylus curiae » chez G. B. de Luca (XVII^e siècle)*

Vendredi 14 juin 2013

Matin

Normativité de la brièveté

Président de séance : Pierre Bonin (droit, univ. de Paris I)

- 9h30-10h : Frédéric F. Martin (droit, univ. de Nantes) – *« Aux grands maux les formes brèves. » Équivoque des règles et sens de la formule dans le discours juridique (XV^e-XVI^e siècles)*
- 10h-10h30 : Géraldine Cazals (droit, univ. d'Avignon) – *L'arrestographie et la forme brève*

Pause

- 10h45-11h15 : Marie Demeilliez (musicologie, Fondation Thiers / CNRS) – *L'écriture des pièces d'orgue en France au XVII^e siècle : modèles, normes implicites et cadre liturgique*
- 11h15-11h45 : Brigitte Bercoff (lettres, univ. de Bourgogne) – *Brièveté et prescription dans le poème en prose au XX^e siècle : le cas de Francis Ponge*

Après-midi

Autonomie de la brièveté ?

Président de séance : David El Kenz (histoire, univ. de Bourgogne)

- 14h-14h30 : Christine Noille (lettres, univ. de Grenoble III) – *L'autonomisation des formes brèves : l'art de lire en rhétorique*
- 14h30-15h : Stéphan Geonget (lettres, univ. de Tours / IUF) – *Du « liber locorum rerum » à la maxime de droit, Le Caron et la forme brève*

Pause

- 15h15-15h45 : Stéphane Bonnet (philosophie, lycée Louis Armand – Paris) – *L'Anti-Machiavel de Gentillet : les maximes du machiavélisme ou Machiavel normé par les anti-machiavéliens*
- 15h45-16h15 : Eric Tourrette (littérature, univ. de Lyon III) – *L'expression du devoir dans les quatrains du président Favre*